

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Vous nous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie scolaire ou pour intervenir à un atelier, et nous vous en remercions vivement. Voici quelques consignes à respecter :

SÉCURITÉ :

Je dois compter régulièrement les enfants qui me sont confiés. En cas de problème, j'en réfère tout de suite à l'enseignant. Je ne prends aucune initiative personnelle.

Je m'occupe du groupe et non pas uniquement de mon enfant.

DROIT A L'IMAGE ET VIE PRIVÉE :

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé à photographier ou à filmer.

Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance.

DÉPLACEMENTS :

Dans le car, je m'assure que les enfants sont attachés, qu'ils ne mangent pas, que le car reste propre et qu'il n'y ait aucun objet oublié.

BONNES PRATIQUES :

-J'exige le respect des consignes, le calme et une bonne tenue. Sur le lieu de sortie, j'aide les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.

-J'ai un langage et une tenue correctes.

-Je ne fume pas devant les enfants.

-Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence.

-Je ne propose aucun aliment, ni à mon enfant, ni aux autres enfants en dehors des moments prévus.

-Je ne donne aucun médicament à un élève en dehors d'un PAI et sous la responsabilité de l'enseignant.

NEUTRALITE :

Tout accompagnateur est soumis à l'obligation de neutralité. Toute opinion personnelle, religieuse, politique ou syndicale est interdite.

SI UN GROUPE M'A ÉTÉ CONFIE :

J'identifie le groupe d'enfants dont je suis responsable et je m'assure que les enfants m'ont également bien identifié. Je reste en permanence avec le groupe qui m'a été confié.

CINÉMA, THÉÂTRE :

Je m'assure de la bonne installation des enfants dans la salle et de leur bonne tenue durant le spectacle.

PISCINE :

J'aide si besoin les enfants pour l'habillage. Je veille à ce que tous les enfants repartent bien séchés et couverts avec le sac de piscine complet.

RESPONSABILITE :

L'enseignant est le seul maître de sa classe et de l'organisation.
Le parent accompagnateur est là pour le seconder.

EN CAS D'EMPÊCHEMENT :

Je préviens dès que possible ; ainsi, l'enseignant peut trouver un autre accompagnateur.

NOM ET PRENOM DU PARENT. CLASSE de..... « Lu et pris connaissance de cette charte. »

SIGNATURE

.....